

**ARRÊTÉ DE LA MAIRE**

Nos réf : SR/HT/HG

N° 2024-088

La Maire de la Commune de Bavans,**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le Code de la Voirie Routière,**Vu** le Code de la Route, article R.411-26,**Vu** le Code Pénal, article R. 610-5,**Considérant** que pour des raisons de sécurité il est nécessaire de réglementer la circulation,**ARRÊTE**

Article 1 : L'entreprise WALCH sise 1 rue de l'Eglise 68520 BURNHAUPT-LE-BAS doit réaliser une livraison de pellet de chauffage au 1 rue des Jardins à Bavans.

Article 2 : Pendant toute la durée de la livraison, programmée le 02 octobre 2025, la limitation de tonnage en vigueur rue des Jardins ne s'appliquera pas à l'entreprise.

Article 4 : Les contraventions au présent règlement seront constatées par les agents assermentés et poursuivies conformément aux textes en vigueur.

Article 5 : La Maire, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bavans, le responsable des travaux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Notifié à l'intéressé le : 15/09/2025

Publié sur site internet le : 15/09/2025

**Bavans, le 15 septembre 2025****La Maire,
Sophie RADREAU****Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS**

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr